

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de l'Économie, des Finances  
et de la Souveraineté industrielle,  
énergétique et numérique

---

## **Avenant à la convention du 30 septembre 2021 de délégation de gestion pour les contrats à impact social conclue entre le Ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique et le ministre de la ville et du logement**

NOR : ECOT2535852X

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2025-1009 du 29 octobre 2025 relatif aux attributions du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique ;

Vu le décret n° 2025-1025 du 29 octobre 2025 relatif aux attributions du ministre de la ville et du logement ;

Vu le décret n° 2024-1253 du 30 décembre 2024 portant répartition des crédits relatifs aux services votés pour 2025 autorisés par la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025,

Vu la convention du 30 septembre 2021 entre le Ministre de l'économie, des finances et de la relance et la ministre déléguée auprès de la ministre de la transition écologique, chargée du logement, relative à la délégation de gestion des crédits pour les contrats à impact social ;

Le présent avenant est conclu entre :

- Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique, représenté par le directeur général du Trésor, déléataire, d'une part,

Et :

- Le ministre de la ville et du logement, représenté par le délégué interministériel à l'hébergement et à l'accès au logement, délégant, d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

## Article 1 – Modification de l'annexe 1

L'annexe 1 de la convention susvisée est remplacée par l'annexe suivante :

### **1. Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL)**

#### **Fonction « Mise en œuvre budgétaire des CIS »**

Le directeur de la mission budgétaire	Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL)	M. Charles-Henri BESCOND	01 40 81 95 51 <a href="mailto:charles-henri.bescond@dihal.gouv.fr">charles-henri.bescond@dihal.gouv.fr</a> Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL) Arche Sud – 5 <sup>e</sup> étage 92055 LA DEFENSE Cedex
---------------------------------------	--	--------------------------	--

### **2. Direction générale du Trésor**

#### **Fonction « Suivi métier des CIS »**

L'adjoint au chef du bureau des affaires budgétaires et comptables	Direction générale du Trésor (DG Trésor)	M. Christophe BLAYO	01 44 87 72 62 <a href="mailto:christophe.blayo@dgtresor.gouv.fr">christophe.blayo@dgtresor.gouv.fr</a> MEFSIEN 139 rue de Bercy 75572 PARIS Cedex 12
--	--	---------------------	---

**Fonction « Coordination de la mise en œuvre des CIS », notamment pour les prévisions financières annuelles d'exécution des CIS, ainsi que pour les opérations conduisant à la constatation du service fait**

L'adjoint à la cheffe du Bureau Economie Sociale et Solidaire et Investissement à impact (BESSII)	Direction générale du Trésor (DG Trésor)	M. Stievan VINCENT	01 53 18 25 01 <a href="mailto:stievan.vincent@dgtresor.gouv.fr">stievan.vincent@dgtresor.gouv.fr</a> MEFSIEN 139 rue de Bercy 75572 Paris Cedex 12
---	--	--------------------	---

## Article 2 – Modification de l'annexe 2

L'annexe 2 de la convention susvisée est remplacée par l'annexe suivante :

### Liste des centres financiers

Ministère	Département Ministériel	Centre financier ; Centre de coût	Domaine fonctionnel ; Code Activité
Ministère de la ville et du logement	Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL)	<u>Centre financier</u> : 0177-DHAL- CISC  <u>Centre de coût</u> : TPETP90075	<u>Domaine fonctionnel</u> :  <u>Programme</u> 177 : « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables »,  <u>Action</u> 12 : « Hébergement et logement adapté »,  <u>Sous-action</u> 14 : « Intermédiation locative »  Titre 6, catégorie 64  <u>Code Activité</u> : 0177 01 06 12 41
Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique	Direction générale du Trésor	<u>Centre financier</u> : 0305-ESSR- UOAC  <u>Centre de coût</u> : TPETP90075	- <u>Programme</u> 305 : « Stratégies économiques »  - <u>Action</u> 04 : « Economie Sociale, Solidaire et Responsable »  - <u>Sous-Action</u> 04-01 : « Développement de l'économie sociale et solidaire (ESS) et soutien à l'investissement à impact social (IIS) »  - Titre 6, catégorie 64  - <u>Code activité</u> : 0305 00 04 00 13

### **Article 3 – Dispositions finales**

Le présent avenant sera publié au *Bulletin officiel de l'Administration Centrale*.

Fait à Paris, le 19 December 2025,

Le délégataire :

Pour le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique :

*Pour le directeur général du Trésor et par délégation,*

Philippe GUYONNET-DUPERAT

Le délégant :

Pour le ministre de la ville et du logement,

*Pour le délégué interministériel à l'hébergement et à l'accès au logement et par délégation,*

Charles-Henri BESCOND